



---

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025**

Législature 2020 - 2025

**Bureau du Conseil municipal**

M. Guy ZWAHLEN (PLR), Président

M. Julien LEVY (Vert'libéraux), vice-Président

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), 1<sup>ère</sup> Secrétaire

M. Marc OBERSON (PDC), 2<sup>ème</sup> Secrétaire

**Membres du Conseil municipal**

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)

Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)

M. Norberto BIRCHLER (PLR)

Mme Christine BOUVIER (PLR)

M. Philippe CORBAT (PLR)

Mme Janine FUOCHI (PDC)

M. François FREY (PLR)

M. Anthony GIANNASI (PDC)

M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)

M. Zahi HADDAD (PLR)

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)

Mme Esther MESROBIAN (PLR)

Mme Patricia REYMOND (PLR)

Mme Alexandra RYS (PDC)

M. Roland SUTTER (Indépendant)

*excusée* M. Alain STRAUMANN (PLR)

Mme Ruth VESTI (PDC)

M. Laurent WISLER (Alternative com.)

M. Stephan ZWETTLER (PLR)

**Membres du Conseil administratif**

M. Marcel GOEHRING (PLR), Maire

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative

M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

---

**M. le Président** ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il remercie les membres du public de leur présence et leur souhaite une cordiale bienvenue. A l'issue de la séance, il les informe qu'ils sont conviés au cernotzet de la mairie, au rez-de-chaussée, afin de partager un moment de convivialité. Plus formellement, il rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 26, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photos pendant la séance.

Il profite de l'occasion pour féliciter toutes et tous pour les résultats des élections du 23 mars dernier et relève la bonne tenue de la campagne.

*Applaudissements.*

Il annonce que Mme FUOCHI est excusée.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Hommage à M. Peter Boecklin, ancien membre du Conseil municipal

**M. le Président** annonce le décès de M. Peter Boecklin, survenu le 6 mars dernier. Il fût membre du Conseil municipal de mai 1978 à mai 1987. Il a été Secrétaire du bureau du Conseil municipal durant 4 ans. Il a siégé dans les commissions suivantes : Ecologie, Réclamations, Bâtiments, Finances, Routes et travaux, Sports, Urbanisme, Sociale et Naturalisations.



De la part des Autorités communales, il transmet ses plus sincères condoléances à la famille. Il demande à l'Assemblée de se lever, afin de respecter une minute de silence en son honneur.

Présentation d'un nouveau collaborateur

**M. le Président** passe la parole à M. GOEHRING.

**M. GOEHRING** présente un nouveau collaborateur, engagé en qualité d'ingénieur génie civil, engagé à 100%, dès le 10 mars 2025.

*Applaudissements.*

Liste des questions au Conseil municipal à épurer

**M. le Président** rappelle que la liste des questions au Conseil municipal a été insérée sur CMNet. Sauf avis contraire, toutes les questions ayant obtenu une réponse (questions en blanc) seront retirées de la liste des questions suivante. Seules les questions encore ouvertes, en orange, seront reprises dans la liste suivante.

Il demande s'il y a des remarques ou questions sur ce point. Comme ce n'est pas le cas, les questions en blanc seront supprimées de la liste et il poursuit l'ordre du jour.

Copie du courrier commun adressé à M. Pierre Maudet, Conseiller d'état, par l'Association des habitant.e.s de la commune de Collonge-Bellerive, du l'Association de parents d'élèves du Cycle de d'orientation de Bois-Caran et du Collectif Durabilité Collonge-Bellerive du 7 février 2025 relatif à la signalisation routière sur la commune

**M. le Président** informe de la réception d'une copie de ce courrier, adressé en premier lieu à M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat.

Il passe la parole à **M. ZWETTLER**.

**M. ZWETTLER** s'interroge sur la teneur de ce courrier.

**M. le Président** répond que le courrier dresse des demandes d'aménagements routiers sur la commune, domaine déjà bien traité par la commission Routes et infrastructures. Etant adressée à M. le Conseiller d'Etat, il n'y a pas lieu de traiter cette missive plus avant, attendant une possible réponse des services cantonaux.

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de Collonge-Bellerive du 26 novembre 2024 approuvant le budget 2025, instaurant par rapport à l'exercice précédent, une dépense nouvelle de 134'000 F destinée à couvrir la participation de la commune au projet de ligne CGN N4 (Voie Bleue)

**M. le Président** indique que le Conseil d'Etat a constaté le non-aboutissement de ce référendum communal dans son arrêté du 12 février 2025. Il propose d'insérer sur CMNet, sous les communications du bureau du Conseil municipal de cette séance, un article de presse relatant les diverses oppositions concernant ce projet lacustre.

46<sup>ème</sup> Course pédestre « A travers le Coteau », à Bernex, samedi 12 avril 2025 – course des conseillers

**M. le Président** rappelle qu'un mail a été envoyé à tous les membres du Conseil municipal pour inviter tous les intéressés à s'inscrire auprès du secrétariat du Conseil municipal d'ici au 1<sup>er</sup> avril prochain. Il ajoute être pour l'instant le seul inscrit.

Il passe la parole à **M. SUTTER**.

**M. SUTTER** communique son intention de participer.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

**Par 20 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 février 2025.**

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- **Finances du 4 février 2025**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 4 février 2025.**

**M. le Président** informe que les décisions relatives à l'octroi d'une subvention au Hermance Région Rugby Club et au droit d'opposition du Conseil municipal concernant la décision de l'ACG du 11 décembre 2024 ont déjà été votées lors de la séance plénière du 4 février dernier à la suite d'une présentation orale.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Bâtiments et logement du 5 février 2025**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 5 février 2025**

Projet de l'épicentre – chemin de Mancy 61

**M. le Président** demande à M. ZWETTLER de lire le préavis de la commission relative au projet définitif de l'épicentre.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le projet définitif de l'épicentre, tel que présenté, lèvent la main. »

**Par 20 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le projet définitif de l'épicentre, tel que présenté.**

Projet de l'épicentre – chemin de Mancy 61 – projet de délocalisation des usagers

**M. le Président** demande à M. ZWETTLER de lire le préavis de la commission relative au projet définitif de l'épicentre concernant le projet de délocalisation des usagers.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de projet de délocalisation des usagers dans des espaces provisoires, avec une demande de crédit de réalisation, lèvent la main. »





**Par 20 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe de projet de délocalisation des usagers dans des espaces provisoires, avec une demande de crédit de réalisation.**

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Culture et loisirs du 12 février 2025**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Il passe la parole à M. THORENS.

**M. THORENS** précise que la commune est toujours en attente de documents officiels quant à la preuve de la propriété de la statue du Dieu Pan.

En outre, il indique que les chiffres contenus dans le rapport en guise d'exemple de subventionnement du Festival Livres à Collonge ne sont pas corrects s'ils sont additionnés. Il convient de les lire ainsi : 55'000 F de subvention annuelle, 3'000 F de défraiement de la révision obligatoire des comptes, rendue nécessaire par le dépassement du montant de 50'000 F de subvention, 5'000 F de prestations non monétaires fournies par la commune ainsi que 4'000 F de frais pris en charge directement par la commune de Collonge-Bellerive (location de parking, soutien logistique par des jeunes, mise à disposition d'une tente si souhaitée par le festival...).

Comme il n'y a pas d'autre intervention, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 12 février 2025.**

Donation de la statue du Dieu Pan

**M. le Président** demande à M. WISLER de lire le préavis de la commission relative à la donation de la statue du Dieu Pan.

Après lecture du préavis, **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions et passe la parole à **Mme BOUVIER**.

**Mme BOUVIER** demande si les statues du Dieu Pan et de la Sirène doivent avoir un placement particulier.

**M. le Président** passe la parole à M. THORENS.

**M. THORENS** explique que pour répondre à la demande de la famille, ce duo de statues doit se faire face.

Comme il n'y pas d'autres questions ou remarques **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe d'acceptation de la donation de la statue du Dieu Pan, aux conditions proposées par la famille de Senger. »

**À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte le principe d'acceptation de la donation de la statue du Dieu Pan, aux conditions proposées par la famille de Senger.**

**M. le Président** indique qu'une délibération à ce sujet sera soumise au vote lors d'une prochaine séance.

Il ajoute que la décision relative à l'acquisition de la Fresque de Vézenaz, préavisée favorablement par la commission, fait partie de la délibération 25-05 qui sera traitée sous le point n°4 de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Sociale du 13 février 2025**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.



**Par 20 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 13 février 2025.**

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Sécurité du 17 février 2025**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sécurité du 17 février 2025.**

**M. le Président** informe que les décisions relatives à l'octroi d'une subvention pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage par la Société de Sauvetage du Léman et à l'acquisition d'un véhicule pour le service de la Police municipale, préavisées favorablement par la commission, font partie de la délibération 25-05 qui sera traitée sous le point n°4 de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Environnement et développement durable du 19 février 2025**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 19 février 2025.**

Clous Ecosignum

**M. le Président** demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission relative à l'installation de clous Ecosignum.

Après lecture du préavis, **M. le Président** demande des précisions sur la nature de ces clous et passe la parole à Mme LAPAIRE.

**Mme LAPAIRE** répond qu'il s'agit de clous en laiton, apposés sur les grilles de récupération d'eau de pluie, incitant à ne pas y jeter de débris et visant ainsi à réduire la pollution de l'eau lacustre.

*Une photo d'un clou tel qu'installé est projetée.*

Comme il n'y a pas d'autres questions ou remarques **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'installation de 100 nouveaux clous Ecosignum en 2025, lèvent la main. »

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'installation de 100 nouveaux clous Ecosignum en 2025.**

**M. le Président** indique que la décision relative aux dépassements budgétaires 2025, préavisée favorablement par la commission, fait partie de la délibération 25-05 qui sera traitée sous le point n°4 de l'ordre du jour. En outre, la décision relative à la clôture de la motion M21-02 « Belles étoiles », préavisée favorablement par la commission, sera traitée sous le point N°7 de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au rapport suivant.



- **Routes et infrastructures du 5 mars 2025**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 5 mars 2025.**

Réalisation de la voie de mobilité douce au chemin du Petray

**M. le Président** demande à M. STRAUMANN de lire le préavis de la commission relative à la réalisation de la voie de mobilité douce au chemin du Petray.

Après lecture du préavis, **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou questions et passe la parole à Mme DI ROMANO.

**Mme DI ROMANO** demande si le système de barrières va être pérennisé.

**M. le Président** passe la parole à M. GOEHRING.

**M. GOEHRING** confirme l'installation définitive de barrières, lesquelles seront reliées au réseau électrique classique plutôt que solaire, afin de garantir leur bon fonctionnement.

**M. le Président** passe la parole à M. GINDRAUX.

**M. GINDRAUX** a remarqué que le rapport fait état d'une plantation d'une vingtaine d'arbres le long du chemin et demande s'il s'agit du maximum possible.

**M. le Président** passe la parole à M. GOEHRING.

**M. GOEHRING** rappelle que les arbres ne doivent pas être plantés en trop grande proximité les uns aux autres, afin de permettre un bon développement. Il confirmera que le maximum sera planté et reviendra avec une réponse plus précise.

Comme il n'y pas d'autres questions ou remarques **M. le Président** soumet au vote la décision suivante :  
« Que celles et ceux qui acceptent la réalisation de la voie de mobilité douce au chemin du Petray, lèvent la main. »

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la réalisation de la voie de mobilité douce au chemin du Petray.**

**M. le Président** indique qu'une délibération à ce sujet sera soumise au vote lors d'une prochaine séance.

En outre, les décisions relatives aux dépassements 2025, aux crédits d'engagement complémentaires destinés à la réhabilitation de collecteurs aux chemins de l'Ermitage-de-la-Belotte et de la Savonnière et à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, préavisées favorablement par la commission, font partie de délibérations qui seront traitées sous le point n°4 de l'ordre du jour.

- **Finances du 10 mars 2025**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 10 mars 2025.**

**M. le Président** informe que les décisions relatives aux dépassements 2025, aux crédits d'engagement complémentaires destinés à la réhabilitation de collecteurs aux chemins de l'Ermitage-de-la-Belotte et de



la Savonnières et à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, préavisées favorablement par la commission, font partie de délibérations qui seront traitées sous le point n°4 de l'ordre du jour. En outre, la décision de la commission relative à l'attribution d'une partie du résultat 2024 à la réserve conjoncturelle, préavisée défavorablement par la commission, sera intégrée dans le cadre de la présentation des comptes 2024. Ce préavis n'est donc pas revoté ce soir.

Il passe ensuite au point suivant d'ordre du jour.

#### 4. PROJETS DE DELIBERATION

Délibération 25-02 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 66'000 F, destiné à la poursuite des études relatives à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriété du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny – proposée par le Conseil administratif

**M. le Président** demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 25-02, lèvent la main ».

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 25-02, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 66'000 F, destiné à la poursuite des études relatives à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriété du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny.**

**M. le Président** demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 25-02.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 25-02 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 25-02, lèvent la main ».

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 25-02, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 66'000 F, destiné à la poursuite des études relatives à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriété du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny.**

**M. le Président** passe à la délibération suivante.

Délibération 25-03 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 716'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive – proposée par le Conseil administratif

**M. le Président** demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 25-03, lèvent la main ».

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 25-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 716'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.**

**M. le Président** demande à M. OBERSON de lire la délibération 25-03.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 25-03 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 25-03, lèvent la main ».



**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 25-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 716'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.**

**M. le Président** passe à la délibération suivante.

Délibération 25-04 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'500'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier – proposée par le Conseil administratif

**M. le Président** demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 25-04, lèvent la main ».

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 25-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'500'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier.**

**M. le Président** demande à M. LEVY de lire la délibération 25-04.

Après lecture de la délibération, il demande s'il y a des remarques et questions puis passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** remarque que le vote de ce soir est un crédit supplémentaire de 2'500'000 F et demande quelle en est la raison.

**M. le Président** passe la parole à M. GOEHRING.

**M. GOEHRING** indique que c'est un crédit complémentaire pour le resurfaçage, selon la méthodologie décisionnaire définie en commission. Ce crédit n'est donc pas un dépassement du crédit initial mais un crédit complémentaire qui doit permettre le resurfaçage de cette zone, soit environ 50'000 m<sup>2</sup> linéaires.

À l'issue, comme il n'y a pas d'interventions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 25-04 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 25-04, lèvent la main ».

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 25-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'500'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier.**

**M. le Président** passe à la délibération suivante.

Délibération 25-05 : Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 232'000 F, destinés à divers achats d'équipements, mobiliers et véhicules, à l'entretien de véhicules, à l'acquisition d'œuvre et à des subventions supplémentaires – proposée par le Conseil administratif

**M. le Président** demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 25-05, lèvent la main ».

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 25-05 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 232'000 F, destinés à divers achats d'équipements, mobiliers et véhicules, à l'entretien de véhicules, à l'acquisition d'œuvre et à des subventions supplémentaires.**



**M. le Président** demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 25-05.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 25-05 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 25-05, lèvent la main ».

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 25-04 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 232'000 F, destinés à divers achats d'équipements, mobiliers et véhicules, à l'entretien de véhicules, à l'acquisition d'œuvre et à des subventions supplémentaires.**

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 5. PROJET DE RESOLUTION

Il n'y a pas de projet de résolution.

#### 6. PROJET DE MOTION

Motion 25-01 : « Pour une sécurité accrue des domiciles et des biens »

**M. le Président** donne la parole à M. BIRCHLER.

**M. BIRCHLER** présente cette motion.

Il indique avoir été interpellé durant la campagne électorale par des habitants ressentant un sentiment d'insécurité diffus, généré par une augmentation des cambriolages sur la commune, exacerbée par le fait que beaucoup connaissent des proches ou des voisins en ayant été victimes. Pour répondre à cette inquiétude, le groupe PLR propose d'agir concrètement à court terme en invitant le Conseil administratif à renforcer une présence sécuritaire grâce à un mandat de sécurité privée ainsi qu'en demander au Canton de repeupler le poste de police de la Pallanterie.

**M. le Président** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 25-01, lèvent la main ».

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 25-01 « Pour une sécurité accrue des domiciles et des biens ».**

**M. le Président** demande à M. LEVY de lire la motion 25-01.

A l'issue de la lecture, **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions et passe la parole à Mme RYS.

**Mme RYS** ne conteste pas l'existence d'un sentiment d'insécurité chez certains habitants et est convaincue de la nécessité de le traiter avec sérieux. Elle regrette cependant qu'aucune statistique ne vienne corréler cette perception et propose ainsi un renvoi en commission Sécurité pour un traitement approfondi de la problématique, notamment sur la question de savoir si le recours à une société privée est la meilleure alternative possible.

**M. le Président** passe la parole à Mme BOUVIER.

**Mme BOUVIER** pense que, vu les expériences personnelles de certains habitants, il convient de prendre des mesures rapidement, lesquelles ne sont pas compatibles avec un travail en commission. Elle ajoute que les statistiques policières du canton de Genève sont parues récemment et mettent en exergue une augmentation du Homejacking. Pour cette raison, elle se montre favorable à la motion, qui propose une période d'essai dont la mise en place est rapide.



**M. le Président** passe la parole à M. SUTTER.

**M. SUTTER**, fort de son expérience passée au sein de la police cantonale, appelle à faire plus de prévention contre les cambriolages, surtout eu égard aux cambriolages opportunistes, répandus car faciles pour le voleur qui passe par là et constate une porte ou une fenêtre laissée ouverte. Il estime que la commune a un rôle clé à jouer dans la communication relative à cette prévention qui peut être réalisée par des petits gestes non onéreux.

En outre, il estime que parler d'« heures d'ouverture » d'un poste de police n'est pas pertinent pour la sécurité, les policiers étant plus efficaces sur le terrain qu'à faire de l'accueil public.

Pour ces raisons, il propose deux amendements à la motion : le premier concernant la mise en place d'une campagne de prévention des cambriolages par des séances d'information en coordination avec les polices cantonale et municipale, le second concernant la modification du texte pour demander au Canton d'élargir les heures durant lesquelles le poste de police de la Pallanterie est en activité sur le terrain.

**M. le Président** passe la parole à M. OBERSON.

**M. OBERSON** s'étonne de la motion, notamment sous le prisme d'une prétendue augmentation de la criminalité sur la commune alors que les statistiques ne le reflètent pas ou du moins pas encore. S'il ne remet pas en cause le sentiment d'insécurité vécu par certains habitants, il estime qu'il n'y a pas d'urgence particulière et est ainsi favorable à un renvoi en commission, permettant de mieux approfondir les faits et non réagir aux émotions.

**M. le Président** passe la parole à M. LEVY.

**M. LEVY** est favorable à un renvoi en commission, lequel permettrait de suivre un processus plus démocratique que de laisser le Conseil administratif conclure un mandat avec une société privée sans procédure particulière. Il précise ne pas s'opposer à la motion en tant que telle, mais ne considère pas qu'il y ait urgence au point de laisser conclure un contrat public sans contrôle. Pour le surplus, il abonde dans le sens des amendements proposés par M. SUTTER.

**M. le Président** passe la parole à M. GIANNASI.

De par son emploi, **M. GIANNASI** parcourt souvent les routes communales en plein milieu de la nuit et constate déjà un grand nombre de véhicules de sociétés privées de surveillances, mandatées par les communiens eux-mêmes. Dans cette mesure, il doute de l'efficacité marginale d'un mandat communal et plaide pour un renvoi en commission pour une réflexion plus approfondie autour d'une politique de sécurité communale.

**M. le Président** passe la parole à Mme DI ROMANO.

**Mme DI ROMANO** s'exprime en faveur d'un renvoi en commission.

**M. le Président** passe la parole à M. CORBAT.

**M. CORBAT** rappelle que les membres du Conseil municipal sont élus pour représenter les habitants et qu'il convient de répondre à leur préoccupation sécuritaire. Il estime que la prévention est bienvenue face à la réaction et sait, du fait de son expérience professionnelle passée, que la criminalité risque de se péjorer dans le futur. Pour ces raisons, il est favorable à l'année d'essai demandée par les motionnaires.

**M. le Président** passe la parole à M. LEVY.

**M. LEVY** réitère son inquiétude quant à la méthodologie employée, à savoir laisser le Conseil administratif contracter seul et sans aucun garde-fou démocratique, il ne comprend pas l'urgence absolue soutenue par les motionnaires alors que toutes les motions de la législature ont été renvoyées en commission.

**M. le Président** passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** appelle ses préopinants à faire preuve de réalisme : la police cantonale dysfonctionne et n'est pas en mesure d'arriver assez rapidement sur les lieux d'intervention dans la commune. Si la motion est renvoyée en commission, il estime qu'il faudra une année avant de pouvoir mettre en place un quelconque dispositif, ce qui ne permet pas de répondre à l'urgence ressentie par les communiens. L'adoption de la motion telle que présentée permettrait de répondre rapidement à la problématique tout en ayant un travail parallèle en commission.

**M. le Président** passe la parole à Mme VESTI.

**Mme VESTI** est en désaccord avec le constat que la police dysfonctionne : elle a eu de bonnes expériences, où les forces de l'ordre sont arrivés très vite sur les lieux.

**M. le Président** passe la parole à M. LEVY.

**M. LEVY** tempère cette urgence ressentie par les habitants : si le groupe PLR prend l'exemple de la sécurité, il rappelle que les candidats ont été interpellés sur bon nombre de sujets durant la campagne électorale, notamment l'autorisation du déploiement de la 5G, la suppression de places de stationnement... et tous ces sujets ne sont pas traités avec une urgence particulière. Il répète ainsi que le processus décisionnaire démocratique doit primer avant de laisser l'administration dépenser des milliers, voire des millions de francs.

**M. le Président** passe la parole à M. SUTTER.

**M. SUTTER** sait que la commune collabore déjà avec une société de sécurité privée. Il demande si elle serait en mesure de fournir des prestations sécuritaires en lien avec les cambriolages ou si ces prérogatives sont réservées aux polices, respectivement à la police cantonale.

**M. le Président** passe la parole à M. le Maire.

**M. le Maire** confirme que la commune a mandaté Protectas pour procéder à la fermeture des sites communaux ainsi qu'à la veille des bâtiments de l'administration. Il admet que chaque corps, que ce soit un corps policier ou de société privée, a des prérogatives différentes. Il pense néanmoins que le travail sur le sentiment d'insécurité perçu appelle à une réponse plurielle, à la fois en faisant de la prévention mais également de la présence sur le terrain. Il ajoute que le Conseil municipal a également la possibilité d'augmenter les effectifs de la police municipale si cela est souhaité par l'hémicycle.

**M. le Président** passe la parole à M. ZWETTLER.

**M. ZWETTLER** estime que la motion n'exclut pas le travail en commission, qui est nécessaire. Il s'agit, pour lui, de prendre des mesures temporaires et rapides, le temps que la commission trouve des solutions plus pérennes. Il se prononce donc en faveur de la motion, dont les coûts devraient être plus modérés que certains montants entendus ce soir. Il est également favorable à un amendement visant l'introduction d'un axe préventif.

**M. le Président** passe la parole à M. WISLER.

**M. WISLER** propose la tenue d'une commission Sécurité en urgence.

**M. le Président** passe la parole à M. GINDRAUX.

**M. GINDRAUX** constate que l'avis majoritaire semble constater une problématique et appelle à ne pas se précipiter sur des solutions alibi sans réflexion préalable.

**M. le Président** passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** souhaite réagir aux dires de M. LEVY concernant son parallèle effectué sur les antennes 5G : des informations claires ont été prises sur cette technologie, avec l'intervention de mandataires spécialisés.



Il rappelle que la motion n'a pas pour objet de régler tous les problèmes, mais d'envoyer un signal positif dans l'intervalle de solutions plus pérennes.

**M. le Président** passe la parole à M. CORBAT.

**M. CORBAT** rappelle que d'autres communes ont déjà agi et que le fléau de l'insécurité risque de se déplacer aux endroits n'ayant pas encore pris de mesures. Il estime donc que la commune ne doit pas être le « ventre mou » de la région dans le domaine.

Comme il n'y a plus d'autres interventions, **M. le Président** propose de voter les amendements, avant de voter le renvoi en commission Sécurité, puis de procéder au vote de la motion proprement dite.

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte d'amender la motion 25-01 afin d'inviter à élargir les heures durant lesquelles le poste de police de la Pallanterie est en activité sur le terrain.**

**A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte d'amender la motion 25-01 afin d'inviter à organiser des campagnes de prévention en collaboration avec les polices cantonale et municipale, voire des séances publiques d'information.**

**Par 11 non, 9 oui et 1 abstention, le Conseil municipal refuse le renvoi en commission Sécurité de la motion 25-01.**

**Par 15 oui et 6 abstentions, le Conseil municipal accepte la motion 25-01 « Pour une sécurité accrue des domiciles et des biens » telle qu'amendée.**

**M. le Président** passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

#### 7. PROPOSITION RELATIVE A LA CLOTURE DE LA MOTION M21-01 « BELLES ETOILES »

**M. le Président** rappelle que la commission Environnement et développement durable a préavisé favorablement la clôture de cette motion lors de sa séance du 19 février 2025.

Il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la clôture de la motion M21-02 « Belles étoiles », lèvent la main. ».

**À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte de clore la motion M21-02 « Belles étoiles ».**

**M. le Président** passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

#### 8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

**M. le Président** demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Suppression du panneau d'information sur le parvis devant la Mairie, résumant l'histoire de la commune

**M. BIRCHLER** demande pourquoi le panneau informatif sur l'historique communal, sis chemin du Château-de-Bellerive a été ôté.

**M. GOEHRING** rappelle que ce panneau appartenait à une société privée pour l'exploitation d'un espace publicitaire et était installé sur la base d'un accord entre la commune et ladite société. Lors des rénovations des alentours de la Mairie, il a été décidé de ne pas renouveler cet accord, car la publicité semblait devenue inadaptée à cet endroit.



---

Dangerosité du chemin du Manège

**M. BIRCHLER** estime que la barrière séparant la partie carrossable de celle qui ne l'est pas, au chemin du Manège, devrait être fermée, car la situation actuelle (la barrière étant constamment ouverte) est surprenante et donc dangereuse pour les conducteurs.

**M. GOEHRING** en prend bonne note et se renseignera auprès des services de voirie.

Totem d'identification des commerces à l'entrée de la place Natacha-de-Senger

**Mme AZARM AZARPEY** s'étonne que le Collonge Café soit mentionné sur le panneau informatif à la place Natacha-de-Senger, alors qu'il ne se situe pas sur cette place. Elle propose soit d'enlever cette mention soit d'y ajouter le Café des Marronniers, par souci d'équité.

**M. THORENS** prend bonne note de la remarque.

Place de jeux au chemin des Rayes, côté parking des Rayes

**M. GINDRAUX** demande si un projet de rénovation de la place de jeux sise au chemin des Rayes, côté parking des Rayes, est à l'étude, car les installations sont bien sollicitées mais vieillissantes.

**Mme DI ROMANO** ajoute que le parc Guignet, côté crèche, est un véritable îlot de chaleur en été et demande s'il serait possible d'y remédier.

**M. THORENS** indique que plusieurs projets de construction sur ce chemin se sont succédé sans se réaliser (notamment la construction d'un immeuble au-dessus du parking), mais que cela n'a pas été concluant jusqu'à présent, raison pour laquelle les réflexions sont à l'arrêt. Il ajoute être informé de la problématique de chaleur et est toujours attentif aux opportunités d'y remédier.

**Mme LAPAIRE** est également d'avis que ceux jeux datent, mais constate qu'ils sont néanmoins très utilisés. Elle indique qu'un projet de réaménagement de cette place de jeux pourrait être réexaminé durant la prochaine législature.

Lieu de rencontre au chemin de Sous-Caran

**M. OBERSON** rappelle qu'avant la création d'un rond-point au-dessous du cycle de Bois-Caran, au chemin de Sous-Caran, un gros rocher était situé dans le carrefour. Les jeunes aimaient bien s'y retrouver mais il a disparu lors des travaux. Il demande ce qu'il en est.

**M. GOEHRING** prend bonne note de la question et se renseignera.

Communication autour de la Semaine sans écrans

**M. OBERSON** indique que le Club d'Aviron ouvre ses portes à l'occasion de la Semaine sans écrans organisée annuellement par le Canton. Si beaucoup de jeunes de la commune de Corsier répondent présents, il s'étonne de la faible fréquentation des habitants. Il demande ainsi si une communication est faite dans les écoles concernant cet événement.

**M. THORENS** regrette de ne pas être au courant de cette initiative et propose à M. OBERSON de faire parvenir à l'administration des éléments concrets pour les relayer sur le site internet de la commune.

Projet de réaménagement du quai de Cologny : suppression de la glissière de sécurité centrale

**M. SUTTER** a eu vent du projet de rénovation du quai de Cologny, qu'il estime appréciable eu égard à l'état médiocre de la chaussée. Les rumeurs disent cependant que le Canton souhaite enlever la glissière de sécurité située au centre de la chaussée, ce qu'il déplore dans la mesure où elle a prouvé ses bénéfices sur la prévention d'accidents. Il demande si le Conseil administratif a plus d'informations sur le projet, respectivement si un débat est prévu.

**M. CORBAT** partage le constat de la chaussée déformée et se réjouit qu'elle soit remise en état.

**M. GOEHRING** explique avoir entendu parler de ce projet, mais n'a pas d'informations précises quant au devenir de la bande centrale. Il va prendre mot avec les autorités colognotes et cantonales afin de faire un retour à la prochaine séance de Conseil municipal.

Le temps de son intervention, **M. ZWAHLEN** passe la présidence à M. le vice-Président.

#### Véhicules de Protectas

**M. ZWAHLEN** revient sur la problématique des sociétés de sécurité privées patrouillant dans la commune. Il trouve que les véhicules utilisés par Protectas ne sont pas dissuasifs et demande s'il serait possible de leur demander d'utiliser, dans le cadre de leur mandat communal, des véhicules permettant d'identifier plus distinctement qu'il s'agit d'une patrouille sécuritaire.

**M. GOEHRING** répond que les sociétés privées n'ont pas d'ordres à recevoir des autorités communales, quand bien même elles sont leurs clientes.

*M. ZWAHLEN reprend la présidence.*

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

### 9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Concours Primski

**M. SUTTER** a eu le plaisir d'accompagner une trentaine d'élèves de 6 à 8P dans le cadre du concours Primski, lesquels ont brillé par leurs résultats : la gagnante au Scratch est une jeune collongeoise, tandis qu'en résultat par équipes, celle de Collonge-Bellerive se classe première, devant celles d'Anières, l'école Moser et de Vézenaz.

Il profite pour remercier l'APECOVE de l'organisation, ainsi que la commune de leur soutien financier.

Comme il n'y a plus communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

### 10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

**M. le Président** passe la parole à **M. le Maire**.

#### Soirée d'accueil des nouveaux habitants – 9 avril 2025

**M. le Maire** rappelle que la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants est prévue le 9 avril à 19h30 et les Conseillers municipaux sont invités à s'inscrire auprès du secrétariat du Conseil municipal, d'ici demain.

#### Nomination à l'ORPC-Lac

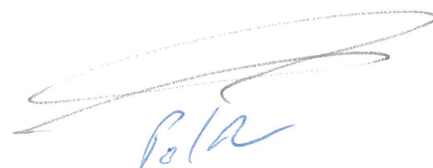
**M. le Maire** communique que M. Fabrice STADLER a succédé à M. Erwin LEITNER en tant que commandant de l'ORPC-Lac depuis début 2025.

#### Tour de Romandie et Marathon de Genève

**M. le Maire** annonce que le Tour de Romandie (4 mai) et le Marathon de Genève (10-11 mai) impacteront la mobilité sur tout le canton de Genève et préconise de prévoir ses déplacements.

#### Félicitations aux Conseillers municipaux et administratifs élus

**M. le Maire** félicite l'ensemble des Conseillers municipaux (ré)élus dimanche dernier, de même que Mmes LAPAIRE et RYS et M. BIRCHLER pour leur élection au Conseil administratif.



M. le Maire n'ayant plus de communications, **M. le Président** donne la parole à **Mme LAPAIRE**.

#### Bornes de recharge pour véhicules électriques

Pour répondre à une question posée par M. SUTTER, **Mme LAPAIRE** indique que des études pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sont effectuées pour les immeubles du patrimoine financier. Concernant les parkings communaux, de telles installations sont d'ores et déjà disponibles aux parkings des Rayes et du Pré-d'Orsat et une autorisation de construire est attendue pour les parkings de la Savonnière et de l'école de la Californie.

#### Poubelle de compost Green

Pour répondre à une interpellation de M. SUTTER, **Mme LAPAIRE** est toujours en attente de nouvelles concernant la remise sur le marché de la poubelle de compost Green.

#### Subventions 2024

**Mme LAPAIRE** donne les chiffres concernant la sollicitation des subventions communales durant l'année 2024 :

- TPG : 1'487 demandes pour un total de 223'050 F ;
- CFF – AG : 17 demandes pour un total de 2'550 F ;
- CFF – ½ tarif : 361 demandes pour un total de 22'672 F ;
- Vélos électriques : 122 demandes pour un total de 61'000 F ;
- Vélos ordinaires : 42 demandes pour un total de 10'500 F ;
- Batteries vélos électriques : 10 demandes pour un total de 3'221.10 F ;
- Bornes électromobilité : 31 demandes pour un total de 22'156.95 F ;
- Rénovation énergétique des bâtiments : total de 1'130'000 F.

#### Démocratie 3D

**Mme LAPAIRE** se réjouit que les élèves de 8P aient pu cette année travailler sur l'organisation des promotions dans le cadre du projet Démocratie 3D. Amenés à imaginer des stands originaux pour cette édition des promotions, le fruit de leur travail se concrétisera par la présence, lors de l'évènement, d'un stand de Bubble Tea (grâce aux élèves de l'école de Vézenaz) et de deux stands de jeux : attrape-mouche et surf mécanique (grâce aux élèves de l'école de Collonge).

Elle remercie également Mmes JAN et MAURER, ainsi que M. SOUTO, de l'administration communale, pour leur aide dans la réalisation et la concrétisation des trois projets votés par les 8P des deux écoles.

#### Point de situation concernant la ligne CGN N4 (Voie bleue)

**Mme LAPAIRE** explique que la CGN a déposé sa demande de concession au Département fédéral des transports, lequel a demandé le préavis du Canton. Cette procédure, qui requiert d'entendre les communes de situation ainsi que les associations intéressées, s'est terminée et est en cours de synthèse. Compte tenu que le Conseil d'État est favorable au projet, il peut être imaginé que la concession fédérale soit octroyée avant l'été, permettant un début d'exploitation environ mi-septembre.

Elle précise qu'un article dans l'Echo est prévu dans sa prochaine édition.

Mme LAPAIRE n'ayant plus de communications, **M. le Président** donne la parole à **M. THORENS**.

#### Prochains rendez-vous à l'épicentre

**M. THORENS** partage le calendrier culturel de l'épicentre : Lina (5 avril), Eda Diaz + El Duende (12 avril) et The Brooks (17 mai).

M. THORENS n'ayant plus de communications, **M. le Président** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.



11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Cinq dossiers de naturalisation sont traités.

**M. le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 22h15.

Collonge, le 25 mars 2025.





**Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 66'000 F, destiné à la poursuite des études relatives à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriété du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Coligny**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ainsi qu'aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet (L 2 05),

vu le crédit d'étude, d'un montant de 65'000 F, voté par le Conseil municipal le 22 mars 2022 (délibération 22-04),

vu le crédit d'étude complémentaire, d'un montant de 56'000 F, voté par le Conseil municipal le 28 novembre 2023 (D23-24),

vu les demandes complémentaires de l'Office cantonal de l'eau d'étudier la possibilité de mettre à ciel ouvert certains tronçons de ce collecteur et de renaturer son exutoire,  
vu la nécessité de commander une étude géotechnique afin de vérifier la stabilité d'un mur de soutènement d'une propriété privée,  
vu les offres d'honoraires complémentaires du bureau ICE ingénieurs civils et environnement SA du 13 septembre 2024,

vu l'offre d'honoraires du bureau Gadz SA du 13 février 2024 relative à l'étude géotechnique,

vu que les études relatives à la reconstruction de ce collecteur intercommunal (Collonge-Bellerive, Coligny, Choulex, Vandoeuvres) sont toujours pilotées par la commune de Collonge-Bellerive,

vu l'exposé des motifs du 5 mars 2025,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 5 mars 2025,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 mars 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
en présence de 22 de ses membres  
**accepte à l'unanimité (21 oui)** (majorité simple)

1. De poursuivre les études relatives à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriété du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Coligny, en lien avec le crédit d'étude initial de 65'000 F, voté le 22 mars 2022 (Délibération 22-04) et le crédit d'étude complémentaire de 56'000 F, voté le 28 novembre 2023 (Délibération 23-24).
2. D'ouvrir à cet effet un second crédit d'étude complémentaire de 66'000 F.
3. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), ces dépenses complémentaires au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
4. D'étudier, après concertation du FIA, la répartition financière qui découlera de ces études pour une refacturation aux communes de Coligny, Vandoeuvres et Choulex également utilisatrices du collecteur.



5. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
6. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, de déduire notamment l'éventuelle recette d'investissement du financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement et celles des autres communes, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
7. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé en tout ou partie, au moyen des loyers versés par le FIA qui seraient alors comptabilisés annuellement durant 40 ans dans le compte de résultats sous le N° 72.46.
8. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera intégré, tout comme le crédit d'étude voté en 2022 et le crédit d'étude complémentaire voté en 2023, au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci.
9. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera amorti, tout comme le crédit d'étude voté en 2022 et le crédit d'étude complémentaire voté en 2023, au moyen d'une annuité, qui figurera au compte de résultat sous le 72.33, dès l'année de son abandon.



Législature 2020-2025  
Délibération 25-03  
Séance du 25 mars 2025

**Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 716'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet (L 2 05),

vu le crédit d'étude d'un montant de 40'000 F, accepté par le Conseil municipal le 9 mai 2023 (délibération 23-06),

vu le crédit d'engagement d'un montant de 701'000 F, accepté par le Conseil municipal le 19 décembre 2023 (délibération 23-30),

vu l'analyse des soumissions rentrées à la suite de la procédure d'appel d'offres (AIMP) et l'importante hausse du coût des travaux constatée en comparaison du budget estimatif établi par notre mandataire le bureau Solfor SA,

vu les aléas constatés en cours de chantier nécessitant des modifications de projets et/ou de mode opératoire des travaux,

vu les coûts supplémentaires engendrés par ces deux éléments,

vu le rapport sur les dépassements budgétaires du 24 février 2025 établi par le bureau Solfor SA,

vu l'exposé des motifs du 5 mars 2025,

vu le rapport des commissions des Routes et infrastructures du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et du 5 mars 2025,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 mars 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
en présence de 22 de ses membres  
**accepte à l'unanimité (21 oui)** (majorité simple)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 716'000 F, au crédit d'étude de 40'000 F, voté le 9 mai 2023 (délibération 23-06) et au crédit d'engagement de 701'000 F, voté le 19 décembre 2023 (délibération 23-30), relatifs aux travaux de réhabilitation et d'adaptation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées à la hausse du coût des travaux constatée lors de l'analyse des soumissions, ainsi que des modifications de projet et/ou de mode opératoire des travaux générés par des contraintes de chantier.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), ces dépenses complémentaires au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement, voté le 19 décembre 2023.



Législature 2020-2025  
Délibération 25-04  
Séance du 25 mars 2025

**Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'500'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le crédit d'étude d'un montant de 25'000 F, accepté par le Conseil municipal le 11 mars 2019 (délibération 19-03),

vu le crédit d'engagement d'un montant de 5'940'000 F, accepté par le Conseil municipal le 22 novembre 2022 (délibération 22-24),

vu l'impact sur l'état des chaussées et trottoirs des importants travaux entrepris, par la commune sur les réseaux d'assainissement d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que par les Services Industriels de Genève sur les réseaux de distribution d'énergies, en parallèle des travaux d'aménagements routiers liés à la création de la zone 30 km/h,

vu le panachage des teintes d'enrobés réfectionnés au fur et à mesure des années et la multiplication des joints de reprise rendant le revêtement des chaussées et des trottoirs inconfortable et inesthétique,

vu la réduction d'environ 3 à 4 dB des émissions de bruit attendue avec le type d'enrobé bitumineux envisagé, bien que celui-ci ne soit pas considéré comme « phono-absorbant », répondant ainsi à la motion 16-03 « Pour l'assainissement du bruit routier », adoptée par le Conseil municipal le 27 septembre 2016,

vu les nombreuses consultations de riverains au cours des travaux et la très grande attente de ceux-ci pour la réfection des chaussées,

vu la volonté des autorités de parachever les travaux de grande envergure entrepris dans ce périmètre significatif du territoire de la commune, afin d'harmoniser le revêtement des chaussées et trottoirs, tant au niveau de leur qualité que de leur esthétique,

vu que, tel que présenté lors du vote du crédit d'engagement initial, ce type de travaux n'était pas prévu dans le crédit,

vu le budget estimatif du 19 février 2025 établi par le bureau BCPH ingénierie,

vu l'exposé des motifs du 5 mars 2025,

vu les rapports de la commission des Routes et infrastructures du 27 novembre 2024 et du 5 mars 2025,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 mars 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
en présence de 22 de ses membres  
**accepte à l'unanimité (21 oui)** (majorité simple)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 2'500'000 F, au crédit d'étude de 25'000 F, voté le 11 mars 2019 (délibération 19-03) et au crédit d'engagement de 5'940'000 F, voté le 22 novembre 2022 (délibération 22-24), relatifs à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale de Corsier, afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées à la réfection des enrobés bitumineux des chaussées et trottoirs compris dans ce périmètre.



2. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement, voté le 22 novembre 2022.



Législature 2020-2025  
Délibération 25-05  
Séance du 25 mars 2025

**Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 232'000 F, destinés à divers achats d'équipements, mobiliers et véhicules, à l'entretien de véhicules, à l'acquisition d'œuvre et à des subventions supplémentaires**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les nouvelles dépenses projetées en dépassement du budget 2025, concernant notamment divers achats d'équipements, mobiliers et véhicules, à l'entretien de véhicules, à l'acquisition d'œuvre et à des subventions supplémentaires, ainsi que certaines dépenses urgentes ou non prévisibles lors de l'élaboration du budget, déjà engagées,

vu les rapports des commissions Sports du 3 décembre 2024, Culture et loisirs du 12 février 2025, Sécurité du 17 février 2025, Environnement et développement durable du 19 février 2025 et Routes et infrastructures du 5 mars 2025,

vu les rapports de la commission des Finances du 4 février 2025 et du 10 mars 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
en présence de 22 de ses membres  
**accepte à l'unanimité (21 oui)** (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de **232'000 F** qui seront comptabilisés dans le compte de résultats sur les comptes :

Compte	Intitulé fonction / compte	Montant
1110.0000.31110.01	Police municipale intercommunale / Vieux-Vésenaz 35 Acquisition véhicules	65'000
2170.0100.31110.00	Ecole de Collonge cycle élémentaire / Hermance 110 Acquisition machines, équipements, matériel, outils	10'000
3290.0000.31190.00	Activités / Sociétés culturelles communales Acquisitions pour collections	8'000
3410.6000.36360.25	Autres sociétés sportives communales Subv. sur justif. aux sociétés comm. (but non lucratif)	60'000
4220.0000.36360.25	Sauvetage du lac Subv. sur justif. aux sociétés comm. (but non lucratif)	45'000
6150.0000.31100.00	Voirie et nettoyage Acquisition mobilier	4'000
6150.0000.31510.02	Voirie et nettoyage Entretien véhicules - Sinistres	8'000
6290.0000.36370.20	Subventions mobilité douce usagers Subventions TPG	32'000
<b>Total</b>		<b>232'000</b>

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



**Commune de Collonge-Bellerive  
Conseil municipal**

Motion : **Pour une sécurité accrue des domiciles et des biens**

Auteur(s) : Guy ZWAHLEN, Norberto BIRCHLER, Esther MESROBIAN et Stephan ZWETTLER (Groupe PLR)

Date de dépôt : 8 mars 2025

Séance du Conseil municipal : 25 mars 2025

Numéro : M25-01

**Constatant :**

- Que de nombreux habitants de notre commune nous ont fait part du fait, qu'ils avaient été victimes récemment de cambriolages ;
- Qu'il semble y avoir dans notre commune, comme dans les communes alentours, une recrudescence de tels actes, même si cela n'apparaît pas encore dans les statistiques ;
- Qu'en tout état, un sentiment d'insécurité par rapport aux cambriolages se développe dans notre commune chez de nombreux habitants ;
- Que des communes voisines, qui rencontrent le même souci, ont déjà pris des mesures à l'essai pendant une année afin de pouvoir mesurer leurs effets ;
- Que la présence visible sur le terrain de forces de sécurité, tant publiques, comme la police cantonale et municipale, que privées, permet de diminuer le risque de cambriolage et de rassurer notre population ;
- Que dans cette situation, il est regrettable que le poste de Police de la Pallanterie ne soit pas ouvert et en service 7 jours sur 7.

**Souhaitant :**

- Que des mesures soient prises sans attendre pour lutter contre les cambriolages, afin de rassurer notre population et pour garantir sa sécurité et l'intégrité des domiciles et des biens.

**Le Conseil municipal invite le Conseil Administratif à**

- Conclure sans délai un contrat avec une agence de sécurité privée, afin que des patrouilles soient régulièrement présentes sur le terrain dans notre commune et veillent davantage à la sécurité des personnes et des biens.
- Calculer le montant utile à cette mesure à l'essai d'une année et présenter le dépassement au vote lors de la prochaine commission Sécurité avant le Conseil municipal du 24 juin 2025.
- Ecrire au Conseil d'Etat, afin de l'informer de ces différents éléments et d'une situation qui se péjore sur les communes d'Arve & Lac et demander de reconsidérer la possibilité d'élargir les heures durant lesquelles le poste de la Pallanterie est en activité sur le terrain
- D'organiser des campagnes de prévention, en collaboration avec les polices cantonales et municipales, voire des séances publiques d'information.

**Motion acceptée par 16 oui et 6 absentions.**

